

Façon des vignes de 18 hommes à 2 livres l'une = 36 livres (47).

Il y avait encore une cinquième prébende dite de Saint-Antoine fondée en 1749 par le sieur Landry. L'acte en fut passé par Lambert Pinot, docteur en droit, juge en mayrie et en terrier de la baronnie et juridiction de Chazay-d'Azergues (48). La collateur était M. Butturieux, le titulaire, M. Charrun, curé, et les revenus : une maison neuve, 34 bichérées de terrain, un pré à Morancé affermé à Pierre Lambert, une terre affermée à Benoît Pomeyrueil, une rente noble affermée à Claude Billard, notaire royal à Chazay. Les messes étaient dites par un délégué du curé (49).

La piété du sieur Jean de Saint-Michel, capitaine châtelain, et de sa femme Marie-Anne Bret (50), les poussa à faire une fondation, en 1753, pour entretenir à perpétuité la lampe du maître-autel dans l'église de Chazay. La somme de 30 livres qui doit acheter 50 livres d'huile de noix pour la dite lampe, est hypothéquée sur leur propriété qui joint le château de Chazay. Cette fondation est acceptée par le curé J.-B. Charrun, Camille Delorme, luminier ; Pierre Dru, Jean Boulon, Claude Gay, recteur de la confrérie du

(47) Arch. de l'archevêché. Volume des revenus des abbayes et des archiprêtres. Anse, n° 328. Chazay-d'Azergues.

(48) Papiers de la Fabrique de l'Église de Chazay, charité, t. X. Landry. Noble famille lyonnaise, qui portait : *d'azur au trèfle d'or accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un croissant de même*. De Bussières. *Basilica lugdunensis*, Lyon. 1661. Barbier.

(49) Arch. de l'archevêché. Cures et décim., p. 223.

50) Saint-Michel portait : *d'argent, à trois fasces d'azur chargées de six besants d'or 3, 2 et 1*. Rivoire de la Bastie.